

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/04/2017

Dossier complet le :

28/04/2017

N° d'enregistrement :

2017-4788

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement comprenant 7 lots à aménager sur une assiette foncière de près de 11 977 m² au sein de la commune de SALLES (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MALBERT

Prénom Simone

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.
6°a)	Constructions de routes classés dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau des parcelles 131 et 162 de la section BO et 106 de la section BP. L'aménagement prend place sur la commune de SALLES (33).

L'opération se décline en deux secteurs d'aménagement situés respectivement au nord et au sud du Chemin du Moulin de Dubern. L'assiette foncière du secteur sud est d'environ 6 869 m², dont une partie en zone NC. L'assiette foncière du secteur nord est de près de 5 108 m². Les deux secteurs seront aménagés conjointement.

Au nord, l'opération comprendra une voirie interne commune à trois lots de superficies variables entre 1 320 m² et 1 840 m². Une aire de retournement est prévue en fin de voie. Au sud, une voirie commune desservira 4 lots dont les superficies sont comprises entre 1 174 m² et 2 094 m² environ. Cette voie bénéficie également d'une aire de retournement.

L'emprise foncière du projet est de près de 11 977 m².

4.2 Objectifs du projet

La mise en place de ce lotissement contribue à étoffer l'offre de logement sur la commune de SALLES via la mise en accession de terrains viabilisés. L'opération se place dans la continuité de l'extension urbaine du secteur de Larrieu.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le réalisation du lotissement suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux au niveau des futures voiries et des lots.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie, internet), de défense incendie, et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : revêtements divers.

Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront collectées puis gérées par infiltration dans le substrat.

Les eaux usées seront connectées au réseau d'assainissement communal.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et le secteur de l'opération s'organisera autour d'une dynamique d'habitat pavillonnaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Loi sur l'Eau (Déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	~ 11 977 m ²
Surface à défricher	~ 11 977 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles n° :
- 131 et 162 de la section BO
- 106 de la section BP
Lieu-dit "MOULIN DE DUBERN"
33 770 SALLES

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 53' 04" .. Lat. 44° 34' 20" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF II la plus proche, "Vallées de l'Eyre, de la grande et de la petite Leyre" est située à près de 60 m au sud du projet. Cette ZNIEFF II borde le ruisseau de Dubern qui longe la frontière méridionale du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de SALLES fait partie du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de SALLES ne figure pas au sein de l'annexe à l'arrêté du 29 octobre 2012 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, La commune n'est pas couverte par un PPRN ni par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site pollué recensé sur les bases de données BASOL, ni à proximité d'un site répertorié au sein de la base de données BASIAS dans un rayon de 1km.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Aquifère de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne (230). Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005 - Complète et remplace l'arrêté du 28/04/1995.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 450 m à l'est du site inscrit du "Val de l'Eyre", désigné le 22 juin 1973.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZSC : "VALLÉES DE LA GRANDE ET DE LA PETITE LEYRE" (FR7200721) distant de près de 180 m au sud du projet. Il s'agit du site Natura 2000 le plus proche du projet. (Cf. Cartographie en annexe : Localisation des sites Natura 2000)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement n'implique aucun drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est majoritairement composée de boisements mixtes de feuillus et de résineux, avec la présence de zones de clairières plus ouvertes. Aucune faune ou flore rare, patrimonial ou menacée n'a été contactée. Ces milieux sont cependant le support d'une faune commune et inféodée aux milieux forestiers. L'opération implique la création de surfaces imperméabilisées qui entraîneront l'altération de ces milieux. La présence d'un secteur non constructible au sud du projet, classé NC au POS de la commune, assure la préservation des zones sensibles qui longent le ruisseau de Dubern.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relevé floristique et faunistique a montré l'absence d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 le plus proche (FR7200721). Une ceinture végétale forestière sépare le secteur sud de l'opération du site remarquable. Cette configuration entraîne l'absence d'incidences directes sur les habitats ou les espèces. En termes d'impacts indirects, notamment via le réseau hydrographique, l'opération prévoit la gestion des eaux pluviales issues du ruissellement par infiltration dans le substrat. Les eaux usées seront raccordées au réseau communal. Sauf pollution accidentelle, l'opération n'entraîne aucun rejet dans le milieu hydrographique superficiel et a fortiori au sein du site Natura 2000 FR7200721.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à près de 60 m de la ZNIEFF II " Vallées de l'Eyre, de la grande et de la petite Leyre". Néanmoins, aucune espèce déterminante de cette ZNIEFF n'a été retrouvée sur site. La phase travaux pourra engendrer des nuisances sonores en ce qui concerne la faune du site, mais celles-ci seront limitées dans le temps et la législation relative au bruit sera respectée dans le cadre du chantier.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du lotissement entraînera la consommation d'espaces naturels et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de SALLES est concernée par le risque "Transport de matières dangereuses". Le projet ne se situe pas au sein d'une servitude concernant les infrastructures de transport de matière dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Feu de forêt et Tempêtes (ensemble de la commune de SALLES) - Inondations par remontée de nappe : Sensibilité faible - Retrait-gonflement des argiles : Pas d'aléa - Séisme : Très faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement comprend un total de 9 lots. A raison de 2 véhicules par logement et d'un aller retour quotidien, le trafic sera potentiellement d'environ 36 véhicules/jour. Le Chemin du Moulin de Dubern est à même d'absorber cette hausse très faible de trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase chantier, la circulation des engins est susceptible de générer des vibrations légères qui ne sont pas en mesures de porter atteinte à la stabilité des sols ou des structures alentours.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations et les éclairages publics (voiries).</p> <p>Le projet est concerné par les émissions lumineuses émanant des habitations voisines.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase chantier est susceptible d'engendrer l'émission de poussières et de micro-particules lors des différents travaux de remaniement du sol et de déplacements des engins. Ces incidences seront limitées à la durée du chantier. Des mesures adaptées (aspersion du sol) seront mises en oeuvre si nécessaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération de défrichement modifie la vision paysagère du site dès la période de travaux, et à plus long terme lors de l'acquisition des lots et de leur construction. Mais cela ne remet pas en cause le patrimoine paysager, culturel ou archéologique local. La présence d'un tissu pavillonnaire aux alentours contribue à l'intégration du projet dans le paysage urbain.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un nouveau lotissement amène à reconsidérer le secteur vers une vocation d'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Area for describing cumulative impacts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Area for describing transboundary effects.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Présence d'une zone NC au sud du projet. Cette zone non constructible permettra de préserver les espaces sensibles du ruisseau de Dubern et des nuisances visuelles et sonores, notamment en ce qui concerne la faune inféodée au secteur.
- Gestion des eaux pluviales par collecte, stockage et infiltration dans le substrat. Raccordement des eaux usées au réseau de traitement communal. Pas de rejet dans le milieu hydrographique superficiel.
- Mise en place du réseau de gestion des eaux pluviales dès les premières phases du chantier, de manière à limiter les incidences sur les eaux souterraines.
- Conservation des sujets arborés feuillus qui ne sont pas gênants dans le cadre des travaux inhérents à l'aménagement.
- Réalisation des travaux de préférence en dehors de la période de reproduction de la faune de manière à ne pas interrompre le cycle de vie des espèces et le renouvellement des populations au niveau local.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération prévoit l'extension de l'habitat pavillonnaire dans le secteur de Larrieu en accord avec les documents d'urbanismes (Secteur NB du POS en vigueur). Elle s'inscrit également dans le cadre des orientations d'aménagement du futur PLU en maintenant les caractéristiques du quartier et en permettant leur évolution mesurée. Le périmètre du projet se situe en dehors de tout site Natura 2000, ZNIEFF, ZICO ou arrêté préfectoral de protection de biotope. Aucune espèce floristique ou faunistique ayant justifié la désignation de ces espaces remarquables n'a été relevée. Les incidences directes sur les sites remarquables seront très limitées (visuelles et sonores) et les incidences indirectes peu probables, au vu de stratégie la gestion des eaux usées et pluviales. Aucune zone humide n'a été mise en évidence sur le site de l'opération. Les espèces forestières dont les habitats seront altérés pourront trouver refuge dans les boisements alentours qui présentent des caractéristiques favorables.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6)
- Extrait du plan de zonage du PLU (4.6)
- Plan de composition du projet (4)
- Carte des habitats naturels et anthropiques (5)
- Compte-rendu de terrain (5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



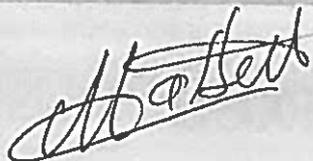
Fait à

La Teste

le

27 Avril 2017

Signature



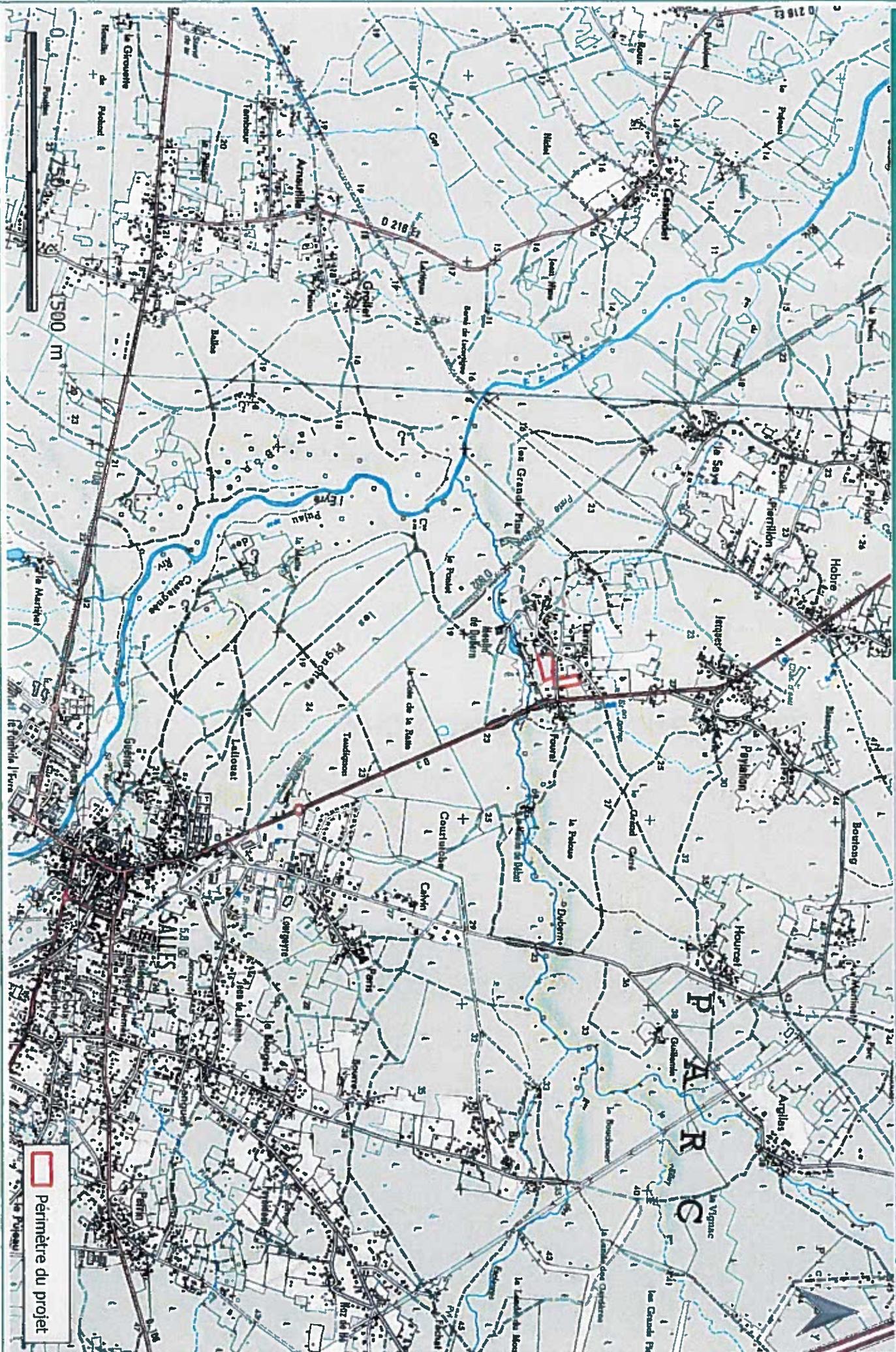
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

C. ANNEXES

Situation géographique

Projet d'aménagement
Commune de SALLES (33)

Source : IGN
Auteur : EIVOLIS
Date : 12/04/17



IV. PLAN DES ABORDS DU PROJET

Abords du projet

Projet de lotissement
Commune de SALLES (33)

Source : Bing Aerial, STEAG
Auteur : ENVOLIS
Date : 14/09/17



□ Périmètre du projet

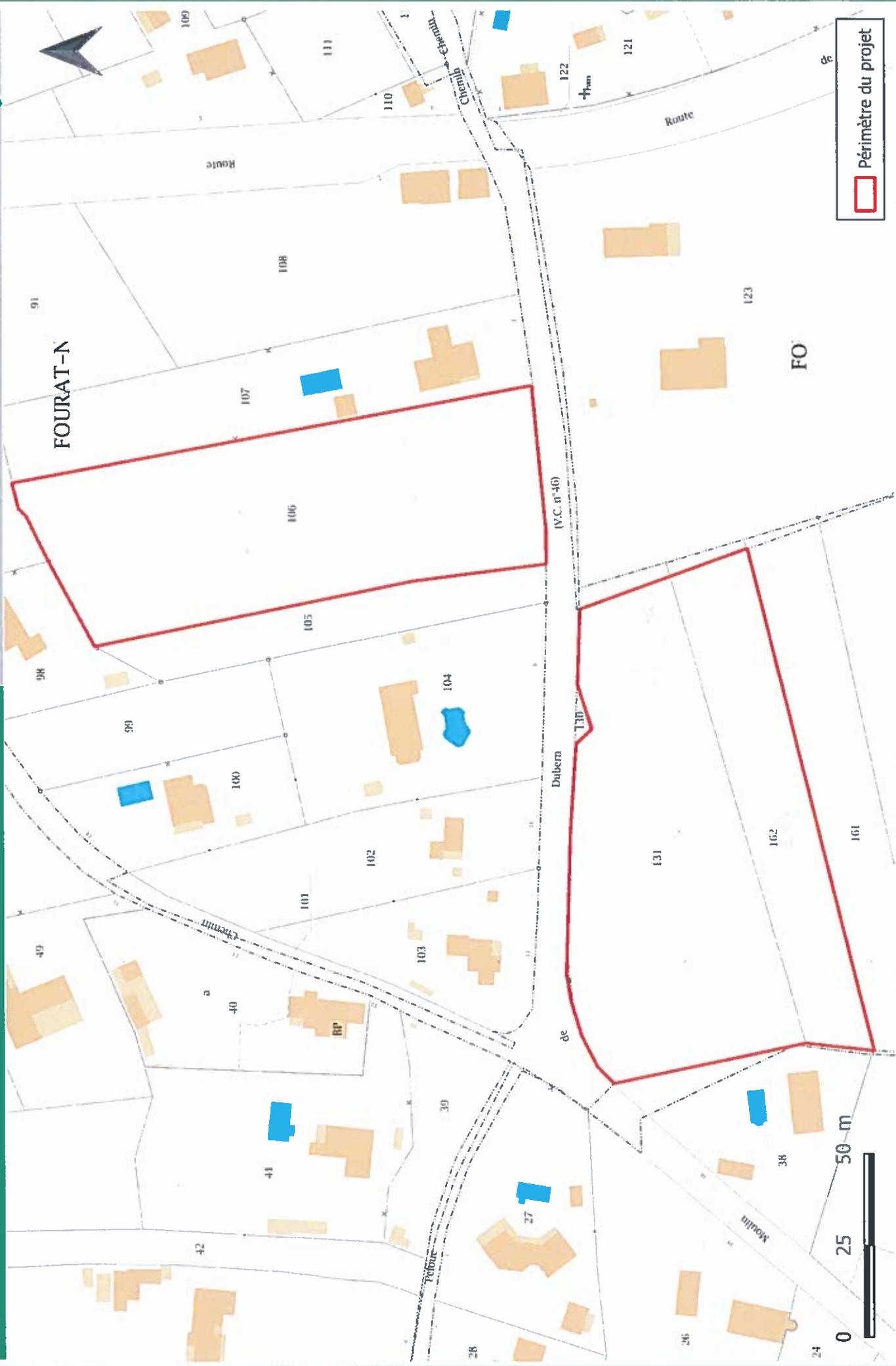
V. PLAN CADASTRAL

Situation cadastrale

Projet de lotissement
Commune de SALLES (33)

Source : Cadastre
Auteur : ENVOLIS
Date : 14/04/17

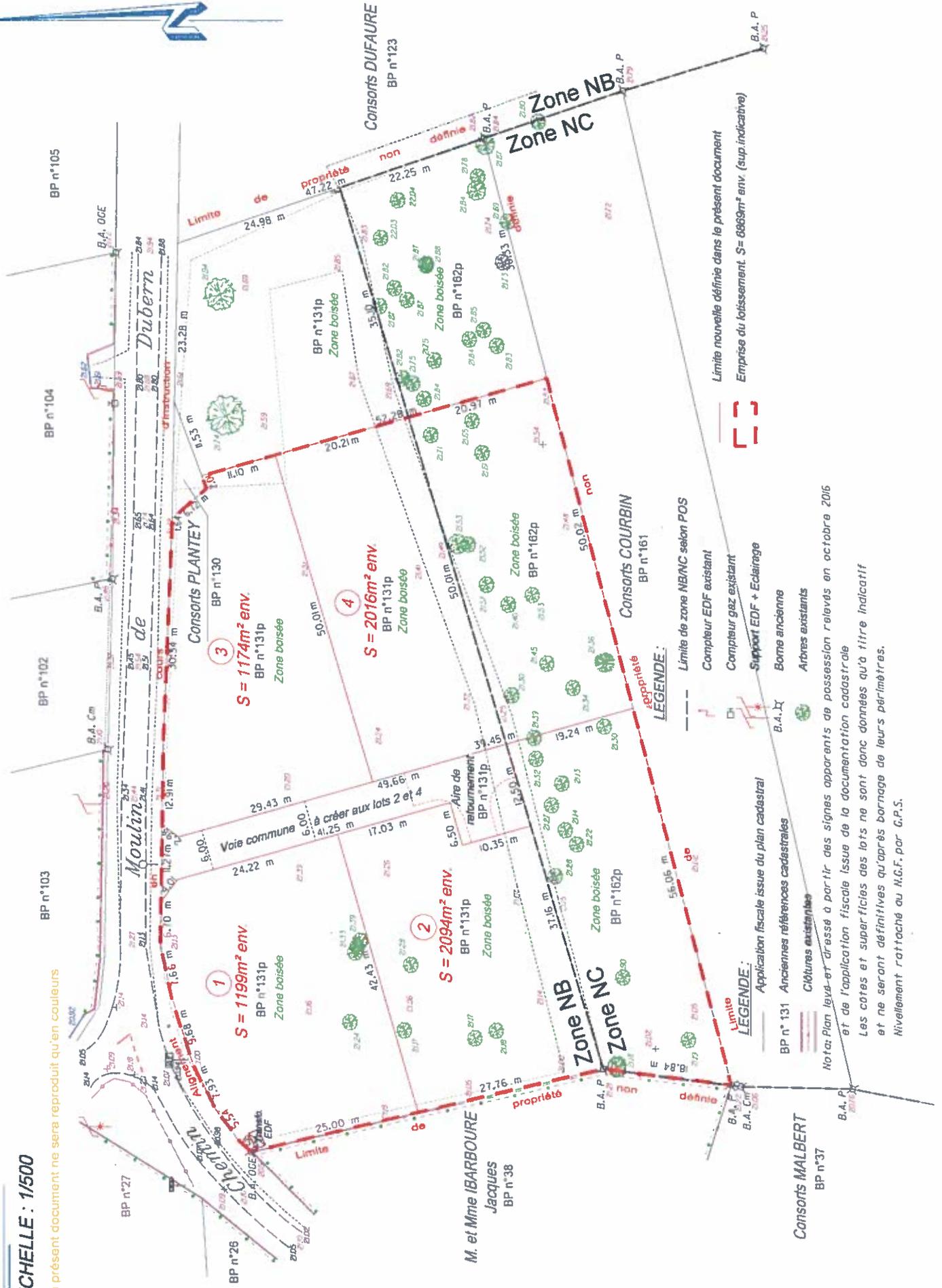
EnVolis



PLAN DE COMPOSITION

ECHELLE : 1/500

Le présent document ne sera reproduit qu'en couleurs



Limite nouvelle définie dans le présent document
Emprise du boisement. S = 8869m² env. (sup. indicative)



Limite de zone NB/NC selon POS

LEGENDE:

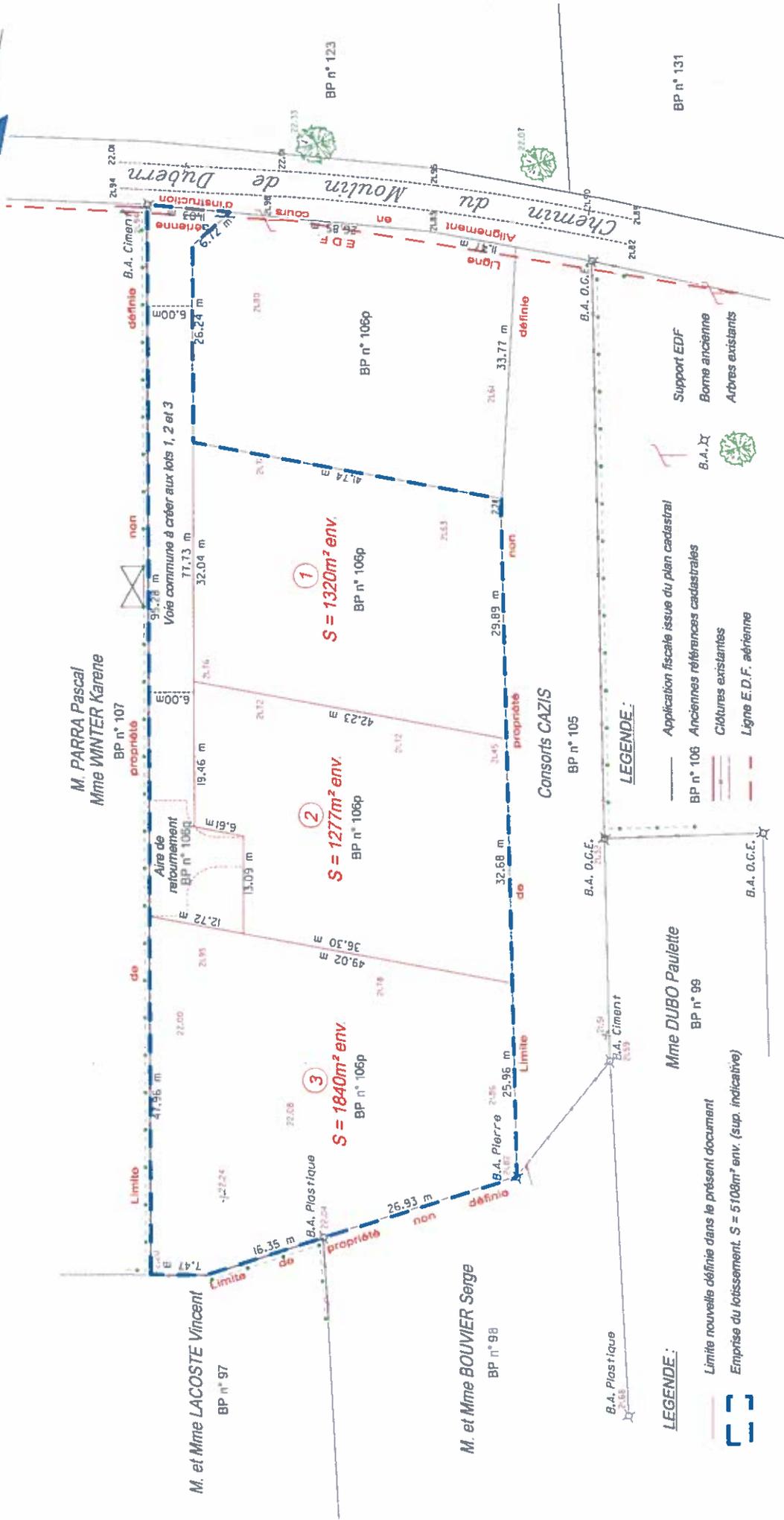
- Compteur EDF existant
- Compteur gaz existant
- Support EDF + Eclairage
- Borne ancienne
- Arbres existants

LEGENDE:

- Application fiscale issue du plan cadastral
 - BP n° 131 Anciennes références cadastrales
 - Cloîtres existants
- Nota: Plan levé et dressé à partir des signes apparents de possession relevés en octobre 2016 et de l'application fiscale issue de la documentation cadastrale. Les cotes et superficies des lots ne sont donc données qu'à titre indicatif et ne seront définitives qu'après bornage de leurs périmètres. Nivellement rattaché au N.G.F. par G.P.S.

PLAN DE COMPOSITION

ECHELLE : 1/500



- LEGENDE:**
- Application fiscale issue du plan cadastral
 - BP n° 106 Anciennes références cadastrales
 - Cloîtres existants
 - Ligne E.D.F. aérienne
 - Support EDF
 - Borne ancienne
 - Arbres existants

- LEGENDE:**
- Limite nouvelle définie dans le présent document
 - Emprise du lotissement. $S = 5108m^2$ env. (sup. indicative)

Le présent document ne sera reproduit qu'en couleurs

Nota: Plan levé et dressé à partir des signes apparents de possession relevés en Janvier 2016 et de l'application fiscale issue de la documentation cadastrale. Les cotes et superficies des lots ne sont donc données qu'à titre indicatif et ne seront définitives qu'après bornage de leurs périmètres. Nivellement rattaché au N.G.F. par G.P.S.